

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023\_156

**Objet : Création des régies autonomes gérant un service public industriel et commercial pour les budgets annexes Eau potable et Assainissement eaux usées Hazebrouck**

**Séance du quatorze novembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.**

**Présents (63) :**

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (13) :**

Francis AMPEN à Emidia KOCH – Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE – Pierre GRANDGENEVRE à Luc EVERAERE – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Jacques NUNS à Serge OLIVIER – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Sophie ANDRE à Florence BRISBART – Joël VERMEULEN à Thierry DEHONDT – Elizabeth GRESSIER à Didier TIBERGHEN

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 76**

**Secrétaire de séance : Marjorie VANDENBERGHE**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

## SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

### DELIBERATION 2023 156

**Objet : Création des régies autonomes gérant un service public industriel et commercial pour les budgets annexes Eau potable et Assainissement eaux usées Hazebrouck**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2221-11 à L. 2221-14 et R. 2221-63 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes de Flandre Intérieure (ci-après « CCFI ») à effet différé au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°2023/056 en date du 16 mai 2023 du conseil communautaire dotant la CCFI des compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées » prévues aux 6° et 7° de l'article L. 5214-16 du CGCT, à compter du 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°2023/116 en date du 19 septembre 2023 du conseil communautaire par laquelle la CCFI a créé les budgets annexes « Service Eau potable », « Service Assainissement Eaux usées Hazebrouck » et « Service public d'assainissement non-collectif »,

Considérant que sur le territoire d'Hazebrouck, les services publics de l'eau et de l'assainissement sont gérés en régie ;

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement au 31 décembre 2023, il convient de créer les régies autonomes gérant un service public industriel et commercial pour les budgets annexes Eau potable et Assainissements eaux usées sur Hazebrouck.

Ces régies seront administrées, sous l'autorité du Président de la CCFI, par un conseil d'exploitation et un directeur. Le rôle du Conseil d'Exploitation est consultatif et associe aux élus des représentants des usagers de la Régie. Il est dirigé par un Président élu parmi ses membres. Ses missions sont, entre autres, la préparation d'une proposition de budget soumis au Conseil Communautaire et l'établissement d'un rapport annuel sur le fonctionnement de la régie. Les décisions du Conseil d'Exploitation sont soumises au Conseil Communautaire qui délibérera.

Le Président de la CCFI est le représentant légal des régies et il en est l'ordonnateur. Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil Communautaire et nomme le personnel des régies.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement des régies font l'objet d'un budget annexe (un par compétence) de celui du budget principal.

#### **Il vous est proposé :**

- de créer les régies autonomes gérant un service public industriel et commercial pour les compétences Eau potable et Assainissement eaux usées sur la commune d'Hazebrouck,
- d'approuver les statuts de ces régies joints à la présente délibération,
- de décider que le Conseil d'Exploitation, commun aux compétences Eau potable et Assainissement des eaux usées, sera composé de 4 élus au titre du collège des élus et de 3 représentants des usagers de la régie,
- de décider que le Directeur sera commun aux deux régies,



- de fixer le dotation initiale de la Régie Assainissement des eaux usées correspond à l'actif du service assainissement constaté dans les comptes de la Ville d'Hazebrouck à la date de son solde, diminué du passif associé,
- de fixer le dotation initiale de la Régie des eaux d'Hazebrouck correspond à l'actif de la Régie des Eaux d'Hazebrouck constaté dans les comptes du budget annexe Eau de la Ville d'Hazebrouck à la date du vote du compte administratif 2023, diminué du passif associé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération.

**Vote :**

**Pour : 76**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 14 novembre 2023,  
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance

  


Marjorie VANDENBERGHE

Le Président,

  


Valentin BELLEVAL